

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### COMITE OPERATIONNEL DEPARTEMENTAL ANTI-FRAUDES

Le comité opérationnel départemental anti-fraudes (CODAF), placé sous l'autorité conjointe du préfet et du procureur de la république, se réunit régulièrement pour définir des axes d'action de lutte contre la fraude et les pratiques abusives affectant les finances publiques dans des domaines aussi variés que le travail illégal, les prestations sociales, la fiscalité.

Lors de la dernière réunion qui s'est tenue le 5 février 2013, le CODAF du Gers a présenté le bilan des actions menées en 2012 et défini les priorités de contrôle, pour 2013.

Le **bilan 2012** s'établit comme suit :

Sur une **cinquantaine d'entreprises contrôlées** dont l'activité va de l'agriculture à l'hôtellerie - restauration, en passant, entre autres, par le bâtiment ou le gardiennage, il a été relevé principalement :

- 24 infractions pour travail illégal.
- 5 infractions aux législations fiscale et douanière

Par ailleurs, dans le cadre de la lutte contre **la fraude aux prestations sociales** (allocations familiales - Revenu de Solidarité Active - prestations de sécurité sociale- assurance chômage - .....), **21 cas** ont donné lieu à poursuite.

**Au total, le préjudice estimé de l'ensemble de ces fraudes est estimé, pour l'année 2012, à près de 350 000 €.**

#### Objectifs 2013

Parmi les objectifs d'action 2013, la fraude à la législation du travail qui revêt des formes très diverses reste l'un des axes majeurs de contrôle, sachant que les entreprises, passibles d'infractions graves et répétées, peuvent désormais faire l'objet de sanctions administratives telles que la fermeture administrative, l'exclusion des contrats administratifs et le refus ou la demande de remboursement d'aides publiques.

